Promouvoir les Directives anticipées:

Vers une nouvelle dynamique de diffusion



Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

Rencontre Régionale ARS-CCECQA
Journée du 3 novembre 2026 - Soyaux

De quoi allons nous parler?



I. Rappel des directives anticipées

II. La cirda

III. Recherche de référents



Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

I. RAPPEL DES DIRECTIVES ANTICIPEES

II. LA CIRDA

III. RECHERCHE DE REFERENTS

Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

Les Directives Anticipées

LOI n° 2016-87 du 2 février 2016 - Art. L. 1111-11 du code de la santé publique

« Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté … relative à sa fin de vie, en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux »

Après un accident



Lors d'une maladie grave



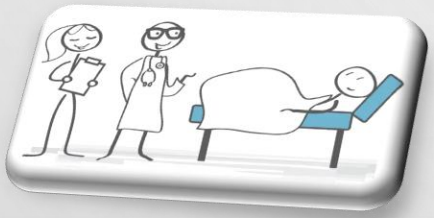
Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

La législation précise… (1)





Tout professionnel de santé est tenu de délivrer une information au patient sur les directives anticipées, ou de le réorienter si besoin.



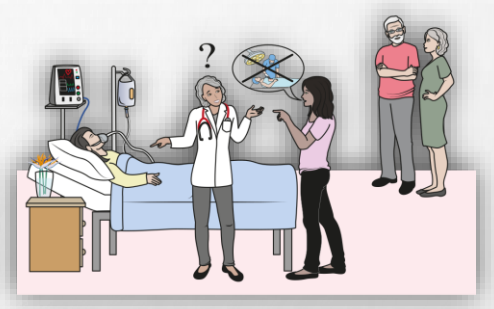
Le médecin a **l'obligation** de rechercher les volontés du patient si un jour il se trouvait en fin de vie, quelle qu'en soit la cause et **hors d'état d'exprimer sa volonté**.

Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

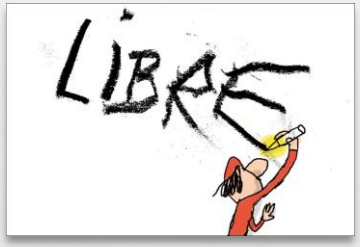
La législation précise… (2)



- **En l'absence de directives anticipées** mentionnées à l'article L. 1111-11, les volontés du patient seront recueillies auprès de la personne de confiance ou, à défaut, tout autre témoignage de la famille ou des proches.



- Leur rédaction est un **acte libre**



Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

Directives anticipées et certification

Critère 1.1-04 du référentiel de certification des établissements de santé de la HAS

« Le patient est informé de façon adaptée sur son droit à rédiger ses directives anticipées »

Equipe soignante

Dilemme

Temporalité des patients
Situation de vulnérabilité

Temporalité des soignants
Exigence de traçabilité

Directives anticipées et certification (2)

Avis n°50 du comité éthique et cancer du 24 juin 2026

- Recommande une révision du référentiel de certification pour une éthique adaptée.
- L'actuel système de certification interroge la preuve de l'information donnée au patient plutôt que l'information elle-même
- Le comité éthique et cancer propose un référentiel centré sur la capacité des établissements de santé à créer les conditions d'une information et d'un accompagnement justes, progressifs, adaptés et respectueux pour privilégier une démarche humaine et intégrée aux soins

Parler des directives anticipées et développer leur connaissance n'est pas chose facile

Comment les promouvoir ?



Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

I. RAPPEL DES DIRECTIVES ANTICIPEES

II. LA CIRDA

III. RECHERCHE DE REFERENTS

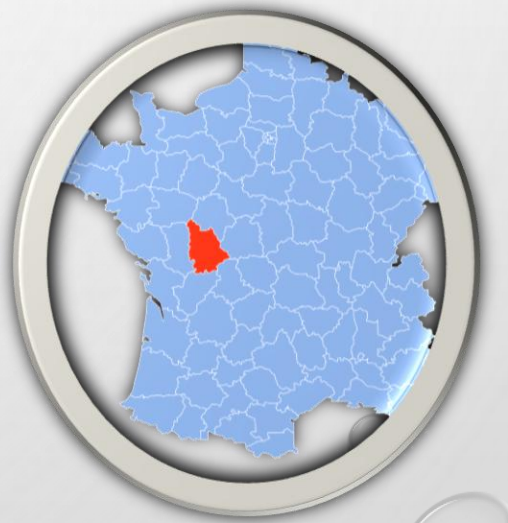
La CIRDA 86

Cellule d'information et de recueil des directives anticipées



Née en 2022 d'une collaboration entre le CHU de Poitiers et l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

- **Objectif:**
 - **Promotion des directives anticipées dans le département de la Vienne**
- **Missions:**
 - **Informer** les usagers et le grand public de la Vienne sur les directives anticipées
 - **Aider** à la rédaction des directives anticipées via des ateliers gratuits
 - **Former** les professionnels de santé sur les DA et comment les aborder
- **Création:**
 - **1 poste de référent IDE + 20% de temps médical sur le département 86**



Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

De la CIRDA 86
vers une extension sur la Nouvelle-Aquitaine

Fort de l'expérience sur la Vienne, l'ARS souhaite **étendre la CIRDA 86** à l'ensemble de la région (12 départements)pour **promouvoir les Directives Anticipées** .



- Création d'un poste de Cadre de coordination régionale
- Temps médical de la CIRDA 86 transféré sur la CIRDA Nouvelle-Aquitaine

Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

Objectif de la CIRDA Nouvelle-Aquitaine

Promotion des directives anticipées au niveau régional

Stratégie de déploiement territorial

Référents départementaux





Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

I. RAPPEL DES DIRECTIVES ANTICIPEES
II. LA CIRDA
III. RECHERCHE DE REFERENTS

Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice

Référents départementaux (1)



Identification des référents départementaux par la coordination de la CIRDA-NA et de l'ARS-NA

- De préférence, être **soignants en activité ou à la retraite**.
- Ils peuvent être **plusieurs par département**.





Collaboration et partenariat avec la coordination de la CIRDA-NA

Référents départementaux (3)

Missions:

- **Promouvoir** les directives anticipées. **Sensibiliser et encourager** à la rédaction des DA
- **Informer** les usagers et le grand public sur les Directives Anticipées
- **Former** les professionnels de santé
- **Participer** à des manifestations



Formation et accompagnement:

- Apports théoriques et méthodologiques…
- Remise Boite à Outils à l'issue de la formation
- Mise à jour annuelle des connaissances et partage d'expérience
- Suivi des actions



Boite à outils



- Nouveau **Logo** CIRDA Nouvelle-Aquitaine
- Nouvelle **Affiche**
- Nouveau **Dépliant**
- **Films** de sensibilisation
- Supports de **formation** et **d'information**
- **Guide « Anticipez »** sous forme de jeu
- **Kit d'organisation** du référent



Laurent Montaz, Médecin coordinateur
Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice



CIRDA
Cellule d'information et de recueil des directives anticipées
Nouvelle-Aquitaine

Merci pour votre attention



Stéphanie Ellias, Cadre coordinatrice
Laurent Montaz, Médecin coordinateur
05 16 60 41 13
cirda@chu-poitiers.fr